

# Règlement de comptes à OK Salève...

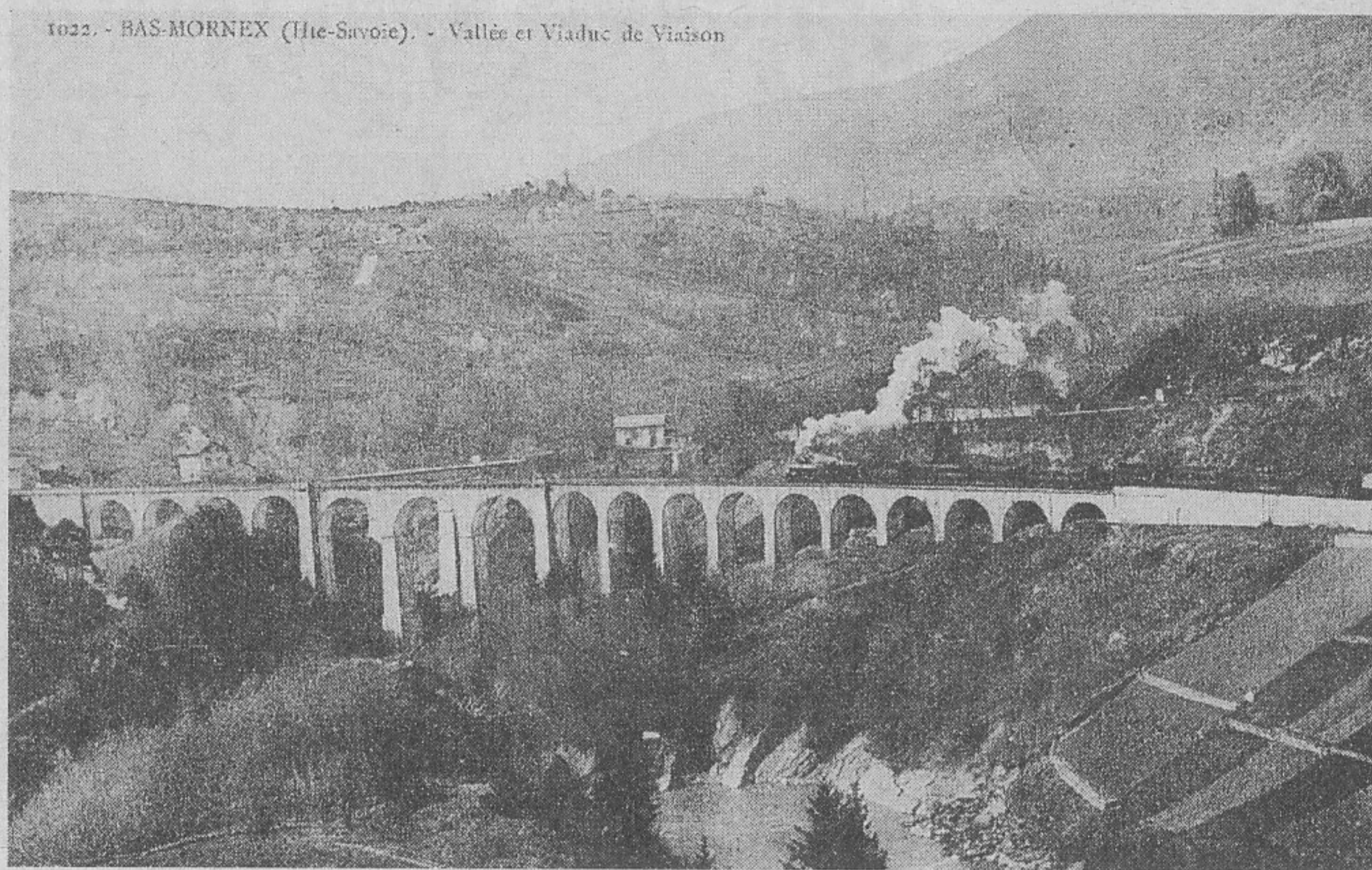
En 1866, les États-Unis à peine sortis de la guerre de Sécession sont le théâtre d'une formidable épopée ferroviaire. Deux compagnies rivales se sont lancées dans une gigantesque entreprise : relier l'Atlantique au Pacifique par une voie ferrée traversant tout le continent.

L'Union Pacific, partie de la côte Est, et la Central Pacific, qui démarre de la côte Ouest, se livrent à une course contre-la-montre pour construire le plus grand tronçon possible de voie avant de rencontrer l'autre. Au rythme d'un mile (1,6 km) par jour, c'est de chaque côté du continent un véritable village de tentes qui progresse vers le centre du pays. Outre le matériel et les ouvriers, cette ville mouvante abrite aussi son lot de saloons et de tripots peuplés par toute une faune interlope composée de voleurs, de prostituées ou de tricheurs professionnels. La loi de la jungle règne et chaque jour voit son lot d'em-

brouilles et de règlements de comptes parfois mortels.

Si beaucoup d'entre nous connaissent cette formidable épopée grâce au cinéma de l'âge d'or américain, ils ignorent en revanche que notre territoire a connu dans les années 1880 la même ambiance - mais en bien plus modeste ! - lors de la construction des lignes de chemin de fer Collonges-Fort-l'Écuse/Évian et Annemasse/La Roche-sur-Foron. Comme à l'habitude, le décor est planté par le Cultivateur Savoyard, hebdomadaire édité à Saint-Julien-en-Genevois, qui détaille, en mars 1880, un fait divers tragique ayant pour cadre le chantier de la voie de chemin de fer devant relier Annemasse à La Roche-sur-Foron.

« *Andréo Jean est originaire d'Ivres (NDR : en Italie) ; il travaillait avec ses nombreux compatriotes comme terrassier sur les chantiers du chemin de fer, à Monnetier-Mornex où sa femme*



Vers 1910, le viaduc sur le Vaison, avec un train qui circule sur la ligne Annemasse/La Roche-sur-Foron, théâtre du drame évoqué ci-dessus.

*avait établi un petit estaminet à l'usage des ouvriers », précise le journal. « L'un d'eux, le nommé Cabutti Joseph, âgé de 33 ans, qui lui devait le montant de quelques dépenses, se trouvait le 20 décembre dernier à boire*

*la goutte dans la buvette d'en face du sieur Faletti ; il invita Andréo à prendre un verre avec lui ; ce dernier saisit l'occasion pour lui réclamer les dépenses faites chez lui, et Cabutti de s'emporter en lui disant ne rien lui devoir et n'être débiteur que de sa*

*femme ; presque aussitôt, il sorti un couteau de sa poche et poursuivit Andréo jusqu'à sa demeure ; une espèce de duel au couteau s'engagea entre eux deux sur la porte qu'Andréo tenait demi-close. Faletti intervint et mis fin à cette scène en les amenant*

*même à une réconciliation, et comme pour sceller la paix, Andréo envoya chercher du vin par Faletti tandis qu'il faisait entrer chez lui Cabutti. Que se passait-il entre eux deux pendant la courte absence de Faletti, c'est ce qu'Andréo n'a jamais voulu dire ; toujours est-il que Faletti à son retour trouva le cadavre de Cabutti gisant dans une mare de sang et ayant le crâne ouvert par plusieurs coups d'une énorme hache qui se trouvait près de lui. Andréo avait disparu et se préparait à fuir quand la gendarmerie prévenue aussitôt l'arrêta. »*

Jugé le 18 mars 1880 par la Cour d'Assises de la Haute-Savoie à Annecy, Jean Andréo fut condamné à cinq ans d'emprisonnement. Cette peine peut paraître assez légère pour un meurtre, surtout si on la compare avec l'affaire que nous évoquons la semaine dernière, où une femme ayant allumé un incendie volontaire à Savigny avait écopé de 20 ans de travaux forcés...

Dominique Ernst